Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 069-216902056-20261029-2026_92-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Délibération n° 2026.92
OBJET : Désignation du Conseiller Délégué titulaire au SIGERLY

MEMBRES PRÉSENTS :
Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Anaïs LEZIN, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stéphane ANTHOARD	pouvoir donné à	François SAVIGNY
Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Elodie JUNIQUE	pouvoir donné à	Lyliane CHARPENTIER
Joëlle ROCHE	pouvoir donné à	Hector PENIN
Carole SCHIEPAN	pouvoir donné à	Leopold PASTOR
Cyrielle TABOUILLOT GRANGE	pouvoir donné à	Didier CRETENET

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Pierre CICCIU

M. Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) est un syndicat mixte ouvert qui assure au nom de ses communes adhérentes et de la métropole de Lyon une mission de service public notamment centrée sur :

- l'aménagement du territoire notamment comme autorité organisatrice de la distribution d'électricité et du gaz (sauf pour la ville de Lyon) et maître d'œuvre pour la dissimulation des réseaux,
- la rationalisation des consommations d'énergies en éclairage public et sur les bâtiments communaux,
- le développement des énergies renouvelables.

Le SIGERLY regroupe la Métropole de Lyon et 65 Communes dont 8 hors Métropole de Lyon. Saint Genis Les Ollières doit disposer d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5212-7,
VU les statuts du SIGERLY
VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21
VU la délibération n°2026.67 en date du 17 septembre 2026 portant retrait de la fonction d'Adjoint au Maire de M. Philippe GONNAND
VU la démission de M. Philippe GONNAND de son mandat de conseiller municipal en date du 15 octobre 2026
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation du délégué titulaire de la commune au SIGERLY
CONSIDERANT la ou les candidatures déposées pour le poste de conseiller titulaire :
CONSIDERANT la proposition de voter pour chaque poste au scrutin public à main levée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au vote au scrutin public à main levée pour chacun le poste de délégué titulaire**
- **PROCEDE à la désignation de délégué titulaire de la commune au SIGERLY**
- **DESIGNE à la majorité de 23 voix Arnaud ROY conseiller titulaire délégué**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 069-216902056-20261029-2026_92-DE

- **RAPPELLE que M. Pierre CICCIU reste délégué suppléant de la Commune**

<u>Résultat du vote</u> : UNANIMITÉ 23 votes POUR – 6 ABSTENTIONS (Anne CALENDRAS, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 2 novembre 2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 29 octobre 2026.
Le Maire,
Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,
Pierre CICCIU